DELIBERATION N°1

Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

M. HAMEL, Adjoint au Maire, expose que, conformément à l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 27 juin dernier, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Député Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

Fourniture et livraison de jardinières

- lot n° 1 : jardinières de type bac orangerie - titulaire du marché : entreprise Testard Sasu à Fontaine lès Grès - montant minimum : 29 900 € TTC - montant maximum : 119 600 € TTC - durée : 1 an
- lot n° 2 : balconnières à monter à cheval sur rambarde - titulaire du marché : entreprise Jardins Services à La Vaupalière - montant minimum : 14 950 € TTC - montant maximum : 59 800 € TTC - durée : 1 an

Animation du bal populaire du mercredi 13.07.05 sur le Front de mer
contrat passé avec l'orchestre Eric Boyer à Louviers - coût : 1 000 € nets

Nettoyage des façades et toitures des églises Saint Jacques et Saint Rémy
titulaire du marché : Société Normandie Rénovation à Saint Jean du Cardonnay - montant : 14 754,24 € TTC pour deux nettoyages en 2005

Concert plein air "David Halliday du 12.08.05 sur les pelouses du front de mer
contrat passé avec "impérial Show" - coût de la prestation : 25 847,50 € TTC

Prestation de service pour l'établissement de documents visant à la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme
titulaire du marché : société Laurence Hubert à Paris - montant : 16 863,60 € TTC pour les 1ère,2e et 3e phases

Spectacles pour les banquets destinés aux personnes âgées
titulaire du marché : Gill'Animation à Sotteville lès Rouen - montant : 19 440 € TTC pour 5 représentations

Mise à disposition de l'annexe du pôle de services Camille Claudel au Val Druel
convention d'utilisation à titre gratuit passée avec l'IFAC du 1er au 29.07.05, pour le fonctionnement du centre de loisirs

Concert plein air "les mercredis d'été"

- mercredi 06.07.05 - Ferme des Hospices - contrat passé avec le groupe "Court Vite Isabelle" - coût de la prestation : 450 € nets

- mercredi 06.07.05 - Ferme des Hospices - contrat passé avec le groupe "Gaia" - coût de la prestation : 450 € nets

- mercredi 27.07.05 - place du Puits Salé - contrat passé avec l'association "Tango, Jazz et chansons" - coût de la prestation : 900 € nets

- mercredi 17.08.05 - place Dunant à Neuville - contrat passé avec le groupe "170" coût de la prestation : 300 € nets

- mercredi 17.08.05 - place Dunant à Neuville - contrat passé avec le groupe "Warkult - coût de la prestation : 400 € nets

- mercredi 24.08.05 - Place Notre Dame au Pollet - contrat passé avec le groupe "Bunker Palace"- coût de la prestation : 300 € nets

- mercredi 24.08.05 - Place Notre Dame au Pollet - contrat passé avec le groupe "Ley Go" à Saint Aubin sur Scie - coût de la prestation : 300 € nets

Formation des Elus "prise de parole en public" - samedi 2.07.05
convention de formation passée avec Absolute Conseil à Mont Saint Aignan - montant des frais de formation : 2 628,44 € nets

Construction d'une salle polyvalente square Leroux
lot n° 2 - installation du bâtiment en éléments modulaires- titulaire du marché : entreprise Dasse à Castets (40) - montant : 160 084,60 € TTC

Cimetière du Pollet - Concession
rachat de la concession 1 538 par la ville :montant du remboursement : 99,41 €

Détérioration de plantations au rond point Euro Channel à Neuville -
règlement des frais inhérents au constat à la SCP Alexandre et Arrivé, huissiers de justice

Location entretien d'une fontaine à eau pour le service stationnement,
avenant n° 1 au contrat passé avec la société Elis à Rouen

Mise à disposition de locaux au pôle ressources santé
avenant n° 2 à la convention passée, à titre gratuit, avec l'association "Alcool assistance la Croix d'Or" pour une action d'aide et d'accompagnement - durée un an à partir du 3.07.05

Fourniture et livraison d'une balayeuse mécanique compacte de 4 m3
titulaire du marché : entreprise Schmidt France à Pontault Combault (77) - montant : 96 009,97 € TTC

Formation des agents municipaux :
- utilisation du logiciel Geomap Gis espaces verts - formation de quatre agents - convention passée avec Geomap - - montant des frais de formation : 3 270 € nets
- formation Webmaster - formation de deux agents - convention passée avec Net Business - montant des frais de formation : 1 776,06 € TTC

Fourniture et livraison d'un petit véhicule avec benne basculante
Titulaire du marché : société Rédélé Ivéco, à Saint Etienne du Rouvray - montant : 14 800 € HT

Restauration du retable majeur de la chapelle axiale de l'église Saint Rémy
conventions de maitrise d'œuvre :
- cabinet Régis Martin - architecte en chef des monuments historiques - forfait de rémunération : 16 642,60 € HT,
- cabinet Jean-Pierre Lecot - vérificateur des monuments historiques - forfait de rémunération : 4 359,42 € HT

Système de protection antivol à la médiathèque Jean Renoir
contrat de maintenance préventive passé avec la société 3 M France à Cergy Pontoise du 1.04.05 au 31.03.06 - coût : 2 827,37 € TTC

Sortie annuelle des personnes âgées du mercredi 7.09.05
titulaire du marché : SA Forges Thermal - montant : 37 € TTC par personne comprenant le transport, le déjeuner dansant, les visites guidées

Maison des associations - Mise à disposition de locaux

- convention passée avec l'association Récréaquilt, à titre gratuit, pour deux ans
- convention passée avec la FNATH, à titre gratuit, pour deux ans

Bilan sanitaire du château musée
étude auprès du cabinet Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques et le cabinet Asselin, économiste - coût : 37 125,77 € TTC

Animation d'été - podium RTL Française des jeux
convention de mise en place de dispositif préventif de secours passée avec la Croix Rouge Française - coût : 210 € nets

Location entretien d'une machine à affranchir au service courrier
suppression de l'indice Psd C remplacé par l'indice Fsd 2 - avenant n° 1 au marché passé avec la société Satas

Restauration du retable de la chapelle axiale église Saint Rémy
mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé- société Socotec - coût de la mission : 3 290 € pour une durée de 47 heures

Fourniture de produits phytosanitaires et divers
marchés à bons de commande sans minimum et maximum - durée de 12 mois - renouvelable trois fois par reconduction expresse
titulaires des marchés : société Soprovert - société Nufarm - société BHS - société Vert Cité Cap Seine - société Echovert

Fourniture et livraison de deux véhicules de tourisme
Titulaire du marché : Rédélé Renault
- véhicule Twingo :- montant : 6 880,43 € HT
- véhicule Mégane - montant : 13 037,21 € HT

Location de divers matériels pour le spectacle de variété du 12.08.05
marché passé avec la société Pléiade - montant : 18 268,90 € TTC

Effacement des réseaux basse tension et éclairage public - rues de Sygogne, Saint Rémy et Richard Simon
avenant n° 1 au marché passé avec la société Cégélec Sdem - montant : 7 532,32 € HT

Fourniture d'énergie électrique au tarif jaune au gymnase Achille Desjardins
contrat passé avec Electricité de France

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe**

DELIBERATION N°2

Mise aux normes 2005 de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères Marchés de travaux et de fournitures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. LEVEAU, Député-Maire, expose qu'à compter du 28 décembre 2005, l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de la Ville de Dieppe ne pourra pas, dans sa configuration actuelle, respecter les dispositions contenues dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération, reprises dans l'arrêté préfectoral du 23 mars 2005.

Les Elus dieppois, eu égard aux coûts à comparer globalement correspondant à la fermeture de l'installation ou à sa remise aux normes et soucieux du maintien des 20 emplois attachés à cette usine, ont souhaité la pérennisation de l'UIOM.

Les considérations rappelées ci-dessus, l'observation de la nécessité de disposer localement d'une possibilité de traitement et l'évolution régulière et prévisible de l'augmentation des produits pétroliers, font que, quelque soit l'usage commun futur de cet incinérateur, il y a lieu de procéder aux travaux afin de respecter les délais imposés par les textes.

Cette mise en conformité s'inscrit parfaitement dans le cadre des plans départementaux d'élimination des ordures ménagères et assimilés successifs élaborés pour le département de Seine Maritime, qui ont tous maintenu une capacité d'incinération en zone D. L'avenir de l'élimination des OM dans cette zone, au regard de la capacité future de traitement, de l'évolution des coûts (notamment pour ce qui est des transports routiers d'OM) et des réglementations évolutives qui s'imposeront aux autres modes de traitement, donne un attrait supplémentaire à l'incinérateur dieppois qui pourra se montrer indispensable pour d'autres collectivités proches. Ces apports extérieurs seront traités prioritairement en considération de l'intérêt manifesté par les collectivités tierces pour accompagner la Ville de Dieppe dans sa démarche volontariste qui relève de l'aménagement du territoire, en conformité avec l'article 37 du Code de l'Environnement et de la loi 75.633 qui stipulent que le transport des déchets doit être limité en distances et en volumes ; cet ensemble de textes étant repris dans la charte de l'environnement devenue de portée constitutionnelle.

Une première phase de mise en conformité, concernant uniquement le dispositif de traitement des fumées, s'est achevée en juin 2002. La deuxième phase de mise en conformité, faisant l'objet du présent rapport, concerne essentiellement les points suivants :

- fourniture et pose d'un portique de détection de la radioactivité ;
- réfection des fours existants et amélioration / automatisation des conditions de combustion pour permettre (notamment) le respect de la valeur limite imposée pour le paramètre CO ;
- fourniture et pose de brûleurs d'appoint pour permettre le respect des températures imposées ;
- doublement des appareils de mesure existants ;
- renforcement de la surveillance des rejets aqueux (bassin de rétention, …).

Pour la consultation des entreprises et le suivi des travaux, la ville de Dieppe a fait appel au Cabinet BBJ Environnement avec une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage (après lancement d'une mise en concurrence).

Le montant des travaux étant inférieur à 5 900 000 € Hors Taxes, la procédure utilisée a été celle du Marché Négocié, en vertu de l'article 35 I/5 du Code des Marchés Publics.

La consultation a porté sur les lots suivants :

- lot 1 : Voirie et réseaux divers

- lot 2 : Process – ce lot est décomposé en deux tranches :
  Tranche ferme mise aux normes d'un four
  Tranche conditionnelle mise aux normes d'un second four

Il est rappelé que la tranche ferme, correspondant à la mise aux normes d'un seul four, permet le traitement de 16 000 tonnes d'ordures ménagères, c'est-à-dire satisfait aux besoins de la seule ville de Dieppe.

- lot 3 : Mise à niveau de la protection incendie

Deux lots annexes qui font l'objet d'une procédure de marché de fournitures :

- lot 4 : Fourniture d'un portique de détection de la radioactivité

- lot 5 : Fourniture d'un brûleur d'appoint par four.

Le 1er juillet 2005, la PRM a dressé la liste des candidats invités à négocier.

Pour la totalité des travaux, l'estimation de l'administration était de 4,3 M € HT qui se décompose ainsi :

- lot 1 : 110 000 €,
- lot 2 : 3 900 000 €
- (dont tranche ferme : 3 050 000 € - tranche conditionnelle 850 000 €),
- lot 3 : 120 000 €
- lot 4 : 20 000 €
- lot 5 : 150 000 €

⇒ La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 juillet 2005, a procédé à la dévolution du lot 1 « Voiries et réseaux divers » et du lot 2 « Process ».

Le lot n°1 a été attribué à la société Eurovia (seul soumissionnaire) pour un montant Hors Taxes de 76 554,69 €.

Le lot n°2 a été attribué à la société Inova pour un montant global Hors Taxes de 3 765 510,00 €. Ce montant résulte de la réalisation simultanée des tranches ferme et conditionnelle.

Le rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet BBJ Environnement et le procès verbal d'attribution du 26 juillet 2005 explicitent le choix de ces deux entreprises.

⇒ Par ailleurs, les lots 4 et 5 (marchés de fournitures passés selon la procédure adaptée : Article 28 du Code des Marchés Publics) ont été attribués en commission des marchés :

- le 22 juillet (pour le lot n°4) à la société Saphymo pour un montant Hors Taxes de 11 775,00 €,
- le 26 juillet (pour le lot n°5) à la société Saacke pour un montant Hors Taxes de 137 546,00 €.

⇒ D'autre part, le lot 3 « mise à niveau de la protection incendie » a été rendu infructueux le 15 juillet par constat de carence après retrait du seul candidat. Il a été décidé de procéder à une nouvelle procédure de marché négocié (selon l'article 35.I du Code des Marchés Publics). Cette consultation aboutira à une nouvelle présentation pour attribution de ce lot en commission d'appel d'offres programmée le 26 août 2005. Pour ce lot, il est donc proposé d'appliquer les dispositions de l'ordonnance n° 2005-645 du 06 juin 2005 (Journal Officiel du 07 juin 2005) relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités locales qui aménage les modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante d'une

collectivité territoriale habilite l'exécutif à signer un marché public et donc pour ce cas particulier, le conseil municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer le marché à intervenir pour le lot n° 3 dont l'attribution est prévue en commission d'appel d'offres le 26 août prochain.

Attendu que ces travaux seront financés sur deux exercices budgétaires, il est prévu de mobiliser sur l'exercice budgétaire 2005 et lors de la DM2, une somme de 2 M € qui pourra être alimentée par les subventions d'ores et déjà appelées auprès des partenaires institutionnels à la suite de la délibération du conseil municipal du 30 juin 2005 et par des redéploiements de crédits. Le solde sera mobilisé sur des fonds propres ou par emprunt.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer :

- les marchés de travaux attribués en commission d'appel d'offres le 26 juillet dernier (lots 1 et 2),
- le marché de travaux qui sera attribué en commission d'appel d'offres le 26 août 2005 (lot 3),
- les marchés de fournitures attribués en commission des marchés les 22 juillet 2005 (lot 4) et 26 juillet 2005 (lot 5).

- Considérant les demandes simultanées de scrutin public et de scrutin secret respectivement formulées par 10 et 11 conseillers municipaux,

- Considérant qu'un tiers des 32 membres présents a sollicité le scrutin secret et que ce mode de scrutin a la priorité sur une demande de scrutin public,

Le Conseil Municipal a procédé au vote de la présente délibération à bulletins secrets.

Résultats du vote :

- **nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38**
- **nombre de suffrages exprimés : 38**
- **nombre de voix "Pour" : 24**
- **nombre de voix "contre" : 14**

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe,
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°3

Renouvellement général du Conseil portuaire de Dieppe

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. LEVEAU, Député-Maire expose que, par courrier en date du 28 juin dernier, Monsieur le Préfet de la Seine Maritime nous fait savoir que le mandat de l'ensemble des membres du Conseil portuaire de Dieppe arrive à expiration le 10 septembre 2005 et nous invite, par conséquent, à lui faire connaître, dans les meilleurs délais, les noms des deux représentants titulaires et des deux représentants suppléants de la Ville de Dieppe.

Considérant :

- le Code des Ports Maritimes et plus particulièrement ses articles R 142–1 fixant la composition de cette instance et 141–4 précisant que le mandat des membres du Conseil portuaire est renouvelable,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2002 désignant, en tant que représentants titulaires : M. Maurice LEMASSON et M. Hubert VERGNORY et, en tant que représentants suppléants : Mme Françoise LEMOINE et M. Pierre BLONDEL,

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation, en son sein, de ses représentants.

Candidats proposés pour représenter la commune où sont implantées les principales installations portuaires :

Candidats présentés par le groupe de la Majorité :
Titulaire : M. Maurice LEMASSON
Suppléant : Mme Françoise LEMOINE

Candidate présentée par le groupe des Elus Socialistes :
Titulaire : Mme Françoise COTTARD

Candidats présentés par le groupe des Elus Communistes et Républicains :
Titulaire : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Candidats proposés pour représenter la commune sur laquelle s'étend le port :

Candidats présentés par le groupe de la Majorité :
Titulaire : M. Hubert VERGNORY
Suppléant : M. Pierre BLONDEL

Candidats présentés par le groupe des Elus Socialistes :
Titulaire : M. Jean BEAUFILS
Suppléant : M. Arnaud COIGNET

Candidats présentés par le groupe des Elus Communistes et Républicains :
Titulaire : Mme Christelle GILLET
Suppléant : Mme Liliane LEGRAS

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de bulletin nul :	1
Suffrages exprimés :	35

Ont obtenu :

1 - Représentation de la commune où sont implantées les principales installations portuaires

Titulaire : M. Maurice LEMASSON :	23 voix
Suppléante : Mme Françoise LEMOINE :	26 voix
Titulaire : Mme Françoise COTTARD :	4 voix
Titulaire : Mme Marie-Catherine GAILLARD :	5 voix

Sont élus :
représentant titulaire : M. Maurice LEMASSON
représentant suppléant : Mme Françoise LEMOINE

2 - Représentation de la commune sur laquelle s'étend le port

Titulaires :

M. Hubert VERGNORY	26 voix
M. Jean BEAUFILS	4 voix
Mme Christelle GILLET	5 voix

Suppléants :

M. Pierre BLONDEL	25 voix
M. Arnaud COIGNET	4 voix
Mme Liliane LEGRAS	5 voix

Sont Elus :
représentant titulaire : M. Hubert VERGNORY
représentant suppléant : M. Pierre BLONDEL

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°4

Construction d'une structure petite enfance
dans le centre ville de Dieppe
Marché de maîtrise d'œuvre n° 04.179
Avenant n° 1

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

Mme BILLIEZ, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2004, la Ville de Dieppe a confié à l'agence Marc BERY – 43 rue Pernety – 75014 Paris, le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de la structure petite enfance en centre ville, pour un montant de travaux estimé par l'administration à 1 100 000,00 € H T, soit 1 315 600,00 € T T C.

Le présent avenant a pour but de répondre aux articles 9.1 et 9.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui stipulent que :

- le Maître d'Oeuvre s'engage sur un coût prévisionnel définitif des travaux sur la base de l'exécution des études d'avant-projet définitif et que ce coût prévisionnel est arrêté par avenant,

- le Maître d'œuvre s'engage sur le coût des contrats de travaux.

Le montant prévisionnel des travaux à l'issue de la phase avant-projet définitif est de 1 288 236,88 € HT soit 1 540 731,31 € T T C et le coût total des contrats de travaux a été ramené à 1 246 698,01 € H T soit 1 491 050,82 € T T C, c'est-à-dire 3,3 % en moins par rapport à l'estimation APD.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 juillet 2005,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre avec l'agence Marc BERY et les co-contractants à savoir :

- M. Vincent REY
- M. Etienne LENORMAND
- M. Thierry BROUTE
- M. BRUBION

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, la proposition ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°5

Autorisation de signature d'avenants portant renouvellement de sept marchés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu différents marchés avec plusieurs entreprises.

La période initiale de ces marchés arrivant à terme, il convient de les renouveler conformément aux différents Cahiers des Clauses Administratives Particulières.

Les avenants présentés ont pour but de renouveler ces différents marchés pour une période de 12 mois.

Les marchés concernés sont les suivants :

Entreprises	avenant	objet	n°	date de reconduction	date d'échéance
Onyx	5	Exploitation équipements de collecte sélective en apport volontaire	2 243	01.09.2005	31.08.2006
Onyx	2	Mise en place collecte sélective collecte des encombrants	3 169	25.06.2005	24.06.2006
Onyx	2	Mise en place d'une collecte sélective : Gestion du quai de transfert Tri et conditionnement des emballages	3 168	25.06.2005	24.06.2006
SNC Matériaux baie de Seine	2	Chargement en usine, transport, traitement et valorisation des mâche-fers de l'UIOM de Dieppe	4 279	13.08.2005	12.08.2006
Marchand	1	Fourniture de carburant. Prise à la pompe	4 267	30.07.2005	29.07.2006
B P	1	Fourniture de carburant sur le territoire national	4 268	30.07.2005	29.07.2006
D M S	1	Fourniture de combustible liquide : fuel domestique	4 269	30.07.2005	29.07.2006

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants avec les entreprises concernées.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, la proposition ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°6

Participation au projet partenarial "Développement économique du Territoire Normandie Sussex"

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 11 septembre 2003, la Ville a donné son accord pour participer financièrement à une étude portant sur l'impact économique et touristique de la ligne Dieppe-Newhaven, étude menée conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et l'East Sussex County Council dans le cadre du programme européen Interreg IIIA.

Cette étude qui consistait à évaluer l'impact du trafic sur les économies des régions de Dieppe et de Newhaven et à établir un plan stratégique et un programme opérationnel visant au développement de la ligne et des activités induites par celle-ci, est à ce jour achevée.

Le plan d'actions auquel Dieppe Maritime a été associée aux côtés de la Ville de Dieppe, est finalisé et a été validé par le comité de pilotage. Il comprend des actions à court terme et à plus long terme se déclinant selon quatre axes : développement économique, fret, tourisme et culture.

A partir de ce plan d'actions, un premier projet intitulé "Développement économique du territoire Normandie Sussex" a été établi par la CCI et l'East Sussex County Council afin de faire l'objet d'un dossier de demande de subvention au programme européen Interreg IIIA, déposé le 13 juin pour un examen le 13 octobre prochain.

Ce projet reprend les actions définies à court terme autour des deux thématiques suivantes :

<u>Promotion du territoire Normandie Sussex :</u>

- Réalisation d'informations promotionnelles sur "Normandie Sussex"
- Réalisation d'un portail internet proposant tous les sites d'informations touristiques et économiques des deux régions
- Mise en place de bornes internet dans les aires d'arrivée et de départ à Dieppe et Newhaven
- Réalisation de deux vidéos, l'une sur la promotion des opportunités économiques, l'autre faisant la promotion de l'économie et du territoire "Normandie-Sussex"
- Promotion spécifique pour le développement du marché fret.

<u>Programme d'Accueil et Terminaux Transmanche :</u>

- Etude pour examiner les perspectives de rénovation des infrastructures routières et ferrées de la zone du terminal ferries de Newhaven
- Programme d'amélioration de la signalétique guidant les utilisateurs de la route Dieppe-Newhaven et facilitant leur arrivée.

L'objectif du projet est d'améliorer l'impact économique sur les deux régions et sur la viabilité à long terme du lien transmanche en visant à augmenter le trafic voyageur et fret et en développant les liens économiques et les échanges entre les entreprises de chaque côté de la Manche.

Le budget français pour ce projet est évalué à 125 476,40 € pour une réalisation du 1er octobre 2005 au 31 mars 2007.

Le plan de financement suivant est proposé :

CCI de Dieppe	: 30% soit 37 643 €
Département de Seine-Maritime	: 10% soit 12 548 €
Dieppe Maritime	: 10% soit 12 548 €
Ville de Dieppe	: 10% soit 12 548 €
Interreg IIIA	: 40% soit 50 190 €

Compte tenu de l'intérêt de ce programme d'actions pour notre collectivité, il est proposé au Conseil Municipal de participer financièrement à ce projet à hauteur de la somme demandée, soit 12 548 € et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, les propositions ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°7

Convention pour la mise à disposition d'une ligne téléphonique au profit de l'exploitant de la déchetterie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'exploitant ONYX Normandie est attributaire du marché d'exploitation de la déchetterie de Dieppe, n° 02-243, et à ce titre, pour répondre aux obligations du règlement intérieur, est amené à contrôler et à enregistrer sous informatique les dépôts effectués.

Chaque jour, en l'absence d'une ligne téléphonique in situ, le gardien est amené à parcourir des distances importantes à l'heure du déjeuner pour charger les informations informatiques sur le système de gestion de l'exploitant.

L'objet de la convention annexée est de mettre à disposition du gardien une ligne téléphonique disponible au Service de Propreté Urbaine, contigü à la déchetterie (numéro d'appel 02.35.82.79.54).

Cette mise à disposition serait effectuée comme suit :

- participation de l'exploitant à hauteur du quart du coût de l'abonnement mensuel de la ligne téléphonique ;

- remboursement total par l'exploitant des frais de communication à son site de gestion, sur la base de la facturation détaillée fournie par l'opérateur de télécommunication.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette mise à disposition de ligne téléphonique,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec la société Onyx..

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, les propositions ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°8

Appel d'offres ouvert pour la location entretien de photocopieurs pour les services municipaux et les établissements scolaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe a passé au cours des dernières années successivement plusieurs marchés de location entretien pour mettre à disposition des services et des établissements scolaires des photocopieurs de caractéristiques variables, dont un grand nombre arrive à terme au 31 décembre 2005.

En liaison avec la Direction des Services Financiers et des Achats, la Direction de l'Informatique et des Télécommunications a préparé un Dossier de Consultation des Entreprises qui, compte tenu des montants cumulés des différents marchés sur l'ensemble de la durée, conduit à prévoir de lancer un Appel d'Offres Ouvert, la date limite de réception des offres étant fixée au 24 novembre 2005, pour un début de réalisation prévisionnelle au 1er janvier 2006. La durée des marchés serait d'un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,

- d'autoriser le lancement de la consultation suivant la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'offres, en application de l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005, et corrélativement, de résilier les marchés de location entretien de photocopieurs qui ne seraient pas arrivés à leur terme au 31 décembre 2005.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, les propositions ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°9

Attribution de l'indemnité de chaussures et de l'indemnité de vêtements aux agents chargés d'assurer les réceptions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. HAMEL, Adjoint au Maire, expose que, compte tenu de la nature des tâches effectuées par les agents et afin de renforcer l'image de marque de la collectivité lors des manifestations et des réceptions organisées par la Municipalité en direction de la population, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir le versement aux agents chargés d'assurer les réceptions de l'indemnité de vêtements et de l'indemnité de chaussures prévues par les textes en vigueur.

Sept agents sont concernés. Le coût annuel de ces indemnités sera de 65,48 € par agent (taux en vigueur à ce jour).

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer ces indemnités aux agents.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, la proposition ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°10

Action "Lecture publique sur l'Agglomération"
Convention de mise à disposition de moyens entre
la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise
"Dieppe Maritime" et la ville de Dieppe

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. HAMEL, Adjoint au Maire, expose que, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche actions n° 50 « La lecture publique sur l'agglomération » du contrat d'agglomération et en particulier de la préparation du contrat « ville-lecture » de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération « Dieppe-Maritime » la Directrice de la Vie Culturelle de la ville de DIEPPE.

Cette mise à disposition interviendra dans la limite de 12 heures par mois. A ce titre, et conformément aux dispositions du décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985, notamment son article 4, une convention sera passée entre la ville de DIEPPE et la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

Cette convention précisera les conditions de mise à disposition du fonctionnaire concerné, notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui seront confiées, les conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités. Elle prévoira le remboursement par la Communauté d'Agglomération « Dieppe-Maritime » de la rémunération et des charges sociales à la ville de Dieppe. Elle sera en outre annexée à l'arrêté prononçant la mise à disposition du fonctionnaire territorial de la ville de DIEPPE.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention proposée à cet effet.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, les propositions ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°11

Conventions de partenariat entre la ville de Dieppe
et deux associations sportives
Club Municipal de Natation de Dieppe
D.U.C. Hand Ball

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que pour répondre aux besoins d'effectifs du secteur nautique du service des sports, une action de partenariat a été menée entre la ville de Dieppe et le Club de natation afin que les salariés de l'association, diplômés du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, viennent en renfort des agents territoriaux des piscines municipales.

Il a été défini, pour la saison de septembre 2005 à août 2006, que le Club Municipal de Natation de Dieppe s'engage à effectuer 900 heures de surveillance et de cours dans les piscines municipales. En contrepartie, la ville de Dieppe met à sa disposition les installations sportives pour les entraînements et les compétitions, et lui apporte une aide financière complémentaire de 10 830 €.

Par ailleurs, dans le but de favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal, une action de partenariat a été menée entre la ville de Dieppe et le D.U.C. Hand Ball.

Le D.U.C. Hand ball s'engage à mettre à disposition de la ville, un éducateur sportif pour assister les différentes activités sportives, à raison de 15 heures la semaine (sur la base de 47 semaines) principalement sur les périodes de congés scolaires. Pour sa part, la ville de Dieppe s'engage à mettre à disposition du club les installations sportives municipales pour les entraînements et les championnats et apporte une aide financière complémentaire de 8 480 € pour la saison de septembre 2005 à août 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions de partenariat avec ces deux associations sportives,

- d'allouer les aides financières complémentaires telles que proposées,

- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les conventions de partenariat,

- d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40-6574.2-339

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, les propositions ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°12

Route de Pourville - conforment de talus
Convention avec le Conseil Général de la Seine Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le Département de la Seine-Maritime a sollicité la Ville de Dieppe pour la réalisation en partenariat d'un ouvrage de soutènement situé sur la RD 75 Côte de Pourville, suite à un glissement de terrain.

La Direction Départementale des Infrastructures Générales a établi un avant-projet d'aménagement, en accord avec le Service Urbanisme et le Service Espaces Verts de la Ville de Dieppe.

Dans le cadre de ce partenariat, les travaux de construction de l'ouvrage de soutènement, de réfection de trottoirs, de création de fosses de plantations avec mise en place de terre végétale, estimés à 480 000 € H.T., seraient pris en charge par le Conseil Général.

Le Conseil Général assurerait la maîtrise d'ouvrage du parement architectural en galets et de la réalisation de garde-corps, estimés à 111 600 € H.T., mais ces travaux seraient financés par la Ville de Dieppe. Elle assurerait également les plantations, pour 15 000 € H.T. environ, et l'éclairage public pour 5 000 € H.T. environ, puis l'entretien du talus.

Toutefois, la non réalisation de garde-corps engendrerait une économie de 25 200 € H.T. sur le coût des travaux à financer par la Ville de Dieppe.

Le coût global des travaux s'élève donc à :

- financement Conseil Général : 480 000 € H.T. soit 574 080 € T.T.C.
- financement Ville de Dieppe :
  - option avec garde-corps : 131 600 € H.T. soit 157 393,60 € T.T.C.
  - option sans garde-corps : 106 400 € H.T. soit 127 254,40 € T.T.C.

Pour permettre l'exécution des travaux en 2006, les études de maîtrise d'œuvre doivent avoir lieu dès 2005.

Sans présumer son inscription budgétaire 2006, mais afin de permettre le lancement des études, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet et son plan de financement

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de partenariat et de financement y afférentes et à demander toutes subventions complémentaires éligibles pour de telles opérations.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, les propositions ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°13

Cession de l'Usine relais rue Marcel Gamot
A la SARL Carbon Décor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 mars 2005, le Conseil Municipal a décidé la cession de l'usine-relais, sise rue Marcel Gamot n° 18, à l'un des deux locataires actuels ayant présenté le meilleur projet d'entreprise et une offre de prix recevable.

Toutefois, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 9 juin 2005, la société A.R.C. a fait connaître son intention de ne plus se porter acquéreur de l'usine-relais, ayant acquis un autre bâtiment industriel.

La société Carbon Décor a, par contre, confirmé son intérêt pour l'acquisition de l'usine-relais et a transmis le 30 juin 2005 son projet de développement sur le site en précisant son offre d'achat au prix de 201 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession de la totalité de la parcelle cadastrée section AV n° 64 à la SARL Carbon Décor, au prix de 201 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, la proposition ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe

DELIBERATION N°14

Convention de participation financière et réservations de logements entre la ville de Dieppe et l'Office Public d'Aménagement et de Construction du département de la Seine Maritime

Programme de construction de 51 logements locatifs rue Saint Vincent de Paul

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38

LE VINGT HUIT JUILLET DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. COIGNET (jusqu'à la question n°5), Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (à partir de la question n°6)

Pouvoirs ont été donnés par M. HOORNAERT à M. VERGNORY, M. BLONDEL à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3); Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme GAILLARD à M. JACQUELINE, Mme LEGRAS à Mme BOSANSKY, M. COIGNET à M. BEAUFILS (à partir de la question n°6).

Secrétaire de séance : M WILKINSON.

…/…

M. VERGNORY expose que la Ville de Dieppe va céder à l'Office Public d'Aménagement et de Construction du département de la Seine-Maritime (OPAC) une parcelle de terrain sise 4 rue Bouzard et rue Saint Vincent de Paul, sur laquelle était implanté l'ancien garage Ford. L'OPAC a prévu d'y réaliser un programme de construction de 51 logements locatifs, avec le concours financier de la Ville de Dieppe.

Les modalités du concours financier ainsi que la réservation de logements consentis par l'OPAC à la Ville font l'objet d'une convention qui précise, d'une part, que la participation municipale est fixée forfaitairement à 183 000 €; et d'autre part, que la réservation de logements au profit de la Ville est portée à 50% des logements, soit 19 logements PLUS et 6 logements PLS, pour une durée de 32 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Ville de Dieppe et l'Office Public d'Aménagement et de Construction du département de la Seine-Maritime pour la participation financière de la Ville et la réservation de logements sur la parcelle sise 4 rue Bouzard et rue saint Vincent de Paul,

- et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE, les propositions ci-dessus.

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du jeudi 28 juillet 2005
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
par délégation du Maire
en l'absence de Claude Martin,
Sous-Préfet,
Directeur Général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau
Directrice Générale Adjointe